

DELIBERATION N°D2025_29 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET: Budget du Commerce – Approbation du Compte de Gestion 2024

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Considérant que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2024, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2024,

- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ↳ Statuant sur l'exécution de ce budget annexe de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu que le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du Commerce n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comptable ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du Commerce après s'être assuré que l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable de la DGFIP sont conformes à celles du Compte Administratif 2024 du budget annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le : 18 AVR. 2025
Télétransmis en préfecture le : 16 AVR. 2025
Mis en ligne le : 18 AVR. 2025

18 AVR. 2025

DELIBERATION N°D2025_30 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

Le Maire se retire au moment du vote

OBJET : Budget du Commerce – Approbation du Compte Administratif 2024

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Vu la présentation des comptes et des résultats du budget annexe du Commerce de la Commune de Marcellaz-Albanais pour l'exercice 2024 ;

Considérant que les écritures sont conformes à celles du Comptable du Trésor dont le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du Commerce a préalablement fait l'objet d'un vote ;

Entendu l'exposé de Monsieur Eric CHASSAGNE, 1^{er} adjoint au Maire, et hors présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2024 du budget annexe du Commerce, arrêté aux sommes suivantes :

⇒ Section de fonctionnement:	Dépenses :	12 202,80 €
	Recettes :	66 073,88 €
	Excédent 2024 :	53 871,08 €
	Report excédentaire de 2023 de :	28 532,69 €

Soit un excédent de clôture 2024 de : **82 403,77 €**

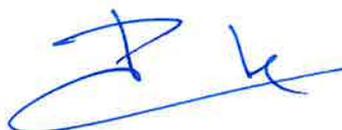
8

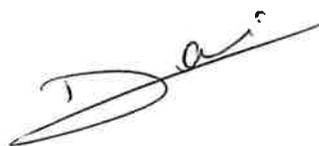
⇒ Section d'investissement :	Dépenses :	143 764,37 €
	Recettes :	5 377,54 €
	Déficit 2024 :	138 386,83 €
	Report excédentaire de 2023 de :	71 890,38 €
	Soit un déficit de clôture 2024 :	66 496,45 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE**

**La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS**



Acte certifié exécutoire le : **18 AVR. 2025**
Télétransmis en préfecture le : **16 AVR. 2025**
Mis en ligne le : **18 AVR. 2025**

DELIBERATION N°D2025_31 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget annexe Cap Loisirs – Approbation du Compte de Gestion 2024

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Considérant que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du Compte Administratif 2024, présentées au vote lors de cette même séance, sont conformes à celles du Compte de Gestion 2024,

- ↳ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ↳ Statuant sur l'exécution de ce budget annexe de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- ↳ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu que le Compte de Gestion 2024 du budget annexe de Cap Loisirs n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comptable ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2024 du budget annexe CAP LOISIRS après s'être assuré que l'ensemble des écritures qui sont tenues par le Comptable de la DGFIP sont conformes à celles du Compte Administratif 2024 du budget annexe.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

18 AVR 2025

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le : 16 AVR. 2025
Mis en ligne le :

18 AVR. 2025

DELIBERATION N°D2025_32 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

Le Maire se retire au moment du vote.

OBJET : Budget annexe Cap Loisirs – Approbation du Compte Administratif 2024

Vu l'Article L1612-12 du CGCT modifié par la loi n°2003-1311 du 30 décembre 2003 portant sur l'arrêté des comptes des collectivités territoriales ;

Vu la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Vu la présentation des comptes et des résultats du budget annexe de Cap Loisirs de la Commune de Marcellaz-Albanais pour l'exercice 2024 ;

Considérant que les écritures sont conformes à celles du Comptable du Trésor dont le Compte de Gestion 2024 du budget annexe de Cap Loisirs a préalablement fait l'objet d'un vote ;

Entendu l'exposé de Madame Christiane DAUNIS, adjointe au Maire, et hors présence de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE,

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, pour chacune des deux sections le Compte Administratif 2024 du budget annexe de CAP LOISIRS, arrêté aux sommes suivantes :

⇒ **Section de fonctionnement** : Dépenses : 377 239,40 €
Recettes : 377 239,40 €
Soit un résultat de clôture 2024 de : 0.00€

⇒ **Section d'investissement** : Dépenses : 0,00 €
Recettes : 389,16 €
Excédent 2024 : 389,16 €
Excédent 2023 reporté : 1 278,57 €
Soit un excédent de clôture 2024 : 1 667,73 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE



La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Mis en ligne le :

18 AVR. 2025

SP

DELIBERATION N°D2025_33 DE MARCELLAZ-ALBANAIS

Le 10 avril 2025, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Ghyslaine LESUEUR, Isabelle PEGAZ TOQUET et Widèd GREVISSE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Mathieu BEHAGHEL et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Annie TISSOT (pouvoir donné à Mme Christiane DAUNIS), Alexandra BEAUQUIS (pouvoir donné à Mme Isabelle PEGAZ TOQUET) et Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE). M. Nicolas BAYART (pouvoir donné à M. Carlos RUBIO) et Fabrice COCATRIX (pouvoir donné à M. Eric CHASSAGNE).

Absents : Mme Fabienne M'TANIOS et M. Miguel MARTINS.

Date de convocation : 28 mars 2025 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 12 + 5 pouvoirs
--

Madame Christiane DAUNIS
a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget annexe Cap Loisirs – Vote du budget 2025

Après avoir pris connaissance de la proposition du Budget primitif 2025 du Budget Annexe Cap Loisirs de la Commune de Marcellaz-Albanais,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

➤ **VOTE** à l'unanimité, ce même budget comme suit :

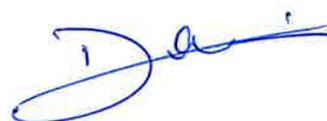
↙	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> :	
	qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	438 874,00 €
↙	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :	
	qui s'équilibre en recettes et en dépenses à	1 667,73 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

La secrétaire de séance,
Christiane DAUNIS



18 AVR 2025
Acte certifié exécutoire le : 16 AVR. 2025
Télétransmis en préfecture le : 16 AVR. 2025
Mis en ligne le : 18 AVR. 2025